

# NOUVEAU SERVICE AUX MEMBRES COMMANDER DES PLANTS FORESTIERS EN CONTRATS DE CULTURE

par l'équipe de la Société Royale Forestière de Belgique

De plus en plus de propriétaires veulent diversifier leurs plantations avec des essences et des provenances potentiellement mieux adaptées aux changements climatiques. Malheureusement, il est parfois complexe de trouver les plants en pépinière. C'est pourquoi, la Société Royale Forestière de Belgique lance un nouveau service pour ses membres dont l'objectif est de garantir la fourniture de ces plants. La SRFB a donc établi un partenariat avec les pépinières Gailly Jourdan et New arboplant pour la fourniture de plants forestiers en contrats de culture.

## LES CONTRATS DE CULTURE COMMENT ÇA MARCHE ?

Le principe est simple, le propriétaire commande des plants via la SRFB. La SRFB collecte les demandes de tous ses membres, puis envoie la commande groupée au pépiniériste qui achète les semences puis met en culture les plants. Le propriétaire récupère ses plants une fois leur culture en pépinière terminée. Il y a donc un temps d'attente d'une ou plusieurs années entre la commande des plants et leur livraison.

L'avantage pour le propriétaire est de pouvoir planifier ses plantations en ayant la garantie de recevoir des plants des essences et provenances demandées et de bonne qualité.

## QUELLES SONT LES ESSENCES DISPONIBLES POUR SEMIS CET HIVER ?

La première campagne de semis en pépinière aura lieu en automne 2021/printemps 2022. Pour cette première saison, nous vous propo-

sons un catalogue de 10 essences (voir tableau ci-contre). En fonction de l'essence choisie, les plants seront prêts entre l'automne 2022 et l'automne 2025.

Toutes les essences proposées sont originaires d'Europe ou du pourtour méditerranéen et sont testées dans le projet arboretums de la SRFB. Retrouvez les informations concernant notre projet Arboretums sur <https://www.srfb.be/arboretums/>



Légende du tableau

RN = plant produit en racine nue  
 S = semis  
 R = repiquage  
 O = soulevage  
 G= plant produit en godet aussi appelé "motte"

Le premier chiffre de la colonne "modalité de culture" indique le nombre d'années à l'état de semis. Le second chiffre indique le nombre d'années après le repiquage ou le soulevage.

Exemples:  
 S101 plant de 2 ans soulevé après 1 an  
 S2R2 plant de 4 ans. 2 ans de semis puis repiqué pour 2 ans.

Essence	Provenance souhaitée <sup>1</sup>	Saison de semis <sup>2</sup>	Saison de livraison	Exigences dimensionnelles contractuelles	Modalité de culture
Chêne pubescent, <i>Quercus pubescens</i>	France : Qpu 101 ou Qpu 360	printemps 2022	automne 2023	hauteur 40 + cm ; diam collet > 5 mm	RN S101 (2 ans)
Chêne de Hongrie, <i>Quercus Frainetto</i>	Bulgarie	printemps 2022	automne 2023	hauteur 40 + cm ; diam collet > 5 mm	RN S101 (2 ans)
Cèdre de l'Atlas, <i>Cedrus atlantica</i>	France : Ménerbes ou Ventoux ou Saumon	printemps 2022	automne 2022	hauteur 20 + cm ; diam collet > 3 mm	G 400cc (1 an)
Sapin de Bronmuller, <i>Abies bornmulleriana</i>	France : Uludag	printemps 2022	automne 2025	hauteur 18 + cm ; diam collet > 7 mm	RN S2R2 (4 ans)
Épicéa d'Orient, <i>Picea orientalis</i>	Turquie	printemps 2022	automne 2025	hauteur 30 + cm ; diam collet > 6 mm	RN S2R2 (4 ans)
Pin maritime, <i>Pinus pinaster</i>	France : VG06 ou VG07	printemps 2022	automne 2022	hauteur 20 + cm ; diam collet > 3 mm	G 400cc (1 an)
Pin noire de Corse, <i>Pinus nigra Corsicana</i>	France : hautes serre ou sologne	printemps 2022	automne 2023	hauteur 20 + cm ; diam collet > 4 mm	G 400cc (2 ans)
Chêne sessile, <i>Quercus petrae</i>	Sud de la France : qpe 205 ou qpe 311 ou qpe 362 ou qpe 403	printemps 2022	automne 2023	hauteur 40 + cm ; diam collet > 5 mm	RN S101 (2 ans)
Hêtre, <i>Fagus sylvatica</i>	Sud de la France : 403 ou 751	printemps 2022	automne 2023	hauteur 40 + cm ; diam collet > 7 mm	RN S101 (2 ans)
Tilleul à petite feuille, <i>Tilia cordata</i>	Wallonie : Sud du sillon Sambre et Meuse (ref MB 2WB0616)	printemps 2022	automne 2023	hauteur 40 + cm ; diam collet > 6 mm	RN S101 (2 ans)

1 En fonction des disponibilités en graines, les provenances pourraient changer.

2 Les semis peuvent se faire à l'automne qui précède l'année mentionnée.

Essence	Richesse chimique du sol	Tolérance à la sécheresse	Sensibilité à l'engorgement	Sensibilité au gel	Type d'enracinement
Chêne pubescent <i>Quercus pubescens</i>	préfère les sols calcaire mais est présent sur sols acides	bonne	sensible	résiste au froid hivernal	pivotant
Chêne de Hongrie <i>Quercus frainetto</i>	très plastique	bonne	sensible	peu sensible. Résiste au froid hivernal	pivotant
Cèdre de l'Atlas <i>Cedrus atlantica</i>	Voir Fichier écologique des essences				
Sapin de Turquie <i>Abies Bornmuelleriana</i>	de très acide à neutre	moyen	sensible	peu sensible aux gelées précoces et tardives. Résiste au froid hivernal	pivotant
Épicéa d'Orient <i>Picea orientalis</i>	légèrement acide à neutre	bonne	sensible	sensible au gel tardif. Résiste au froid hivernal	inconnu
Pin maritime <i>Pinus pinaster</i>	de très acide à neutre	bonne	supporte engorgement hivernal temporaire	sensible au froid hivernal	pivotant
Pin laricio de Corse <i>Pinus nigra Corsicana</i>	Voir Fichier écologique des essences				
Chêne sessile <i>Quercus petrae</i>	Voir Fichier écologique des essences				
Hêtre commun <i>Fagus sylvatica</i>	Voir Fichier écologique des essences				
Tilleul à petites feuilles <i>Tilia cordata</i>	Voir Fichier écologique des essences				

## BREF DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTES ESSENCES

Vous trouverez dans le tableau ci-dessus quelques caractéristiques pour les essences proposées qui ne se retrouvent pas dans le Fichier écologique des essences.

Pour ces dernières, vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet sur les pages consacrées à notre projet Arboretums : <https://www.srfb.be/especes/>

## RAPPEL SUR LA LÉGISLATION

Le code forestier stipule dans son article 40 : « A l'exception des régénérations artificielles le long d'al-

lées ou sur des surfaces inférieures à cinquante ares d'un seul tenant par tranche de cinq hectares de bois et forêts d'un même propriétaire, toute régénération artificielle au moyen d'essences qui ne sont pas en conditions optimales ou tolérées, selon le fichier écologique des essences édité par le Gouvernement, est interdite, sauf dérogation arrêtée par le Gouvernement. ».

Par conséquent, outre l'adéquation essence-station, si le gestionnaire opte pour une ou plusieurs essences qui ne sont pas reprises au Fichier écologique des essences, celui-ci devra impérativement limiter la surface de sa plantation à moins de cinquante ares d'un seul tenant par tranche de cinq hectares de bois.

## ORGANISATION PRATIQUE

Les commandes se font sur le site de la Société Royale Forestière de Belgique. La quantité minimale à commander par essence est de 200 plants.

Le formulaire de pré-commande des contrats de culture est disponible en page d'accueil de notre site Internet ([www.srfb.be](http://www.srfb.be)) dans l'espace « nos dernières actualités ».

Les commandes sont ouvertes de début avril à fin juin 2021.

Fin juin 2021, la SRFB transmettra l'ensemble des commandes aux pépinières Gailly-Jourdan et New Arboplant. Les pépiniéristes vérifieront la disponibilité des graines. En fonction des récoltes de graines, il est possible que certaines essences ne puissent pas être élevées.



Dès que les pépiniéristes auront la certitude de pouvoir obtenir les graines, un contrat de culture individuel sera signé entre le pépiniériste et le propriétaire. Ce contrat de culture reprendra les quantités de plants commandés par le propriétaire, les modalités culturales, la saison de livraison et d'autres clauses techniques.

Lors de la signature du contrat, le propriétaire versera un acompte de 30 % de la valeur des plants.

Les graines seront semées en automne 2021 et au printemps 2022 (en fonction des essences et de leurs comportements en pépinière).

À la saison prévue dans le contrat, le propriétaire viendra chercher ses plants à la pépinière et payera les 70 % restant au pépiniériste. Il ne lui restera plus qu'à les planter !

**POUR PLUS  
D'INFORMATIONS,  
N'HÉSITEZ PAS À NOUS  
CONTACTER**

Tel. 02 223 07 66

E-mail : [info@srfb-kbbm.be](mailto:info@srfb-kbbm.be)